

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} juin 2017

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	21
Nombre de pouvoirs	9
Nombre d'absents	1

L'An deux mil dix sept le premier juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** – Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoint au Maire** – M. Roland PETRETTI (*pour partie*) – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY (*pour partie*) – Mme Véronique FRENOY-COATANTIEC - Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN — M. Thierry LOCATELLI - Mme Armelle INIZAN – Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS - M. Jean-Louis PERON – M. Michel PEROCHE - M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

Roland PETRETTI	Pouvoir à Christophe BETOULE (pour partie)
Jean-Yves KERAUDY	Pouvoir à Bernard ERNOT (jusqu'à la délibération n°2017-99-4.4)
Mylène de FRANCE	Pouvoir à Annie HAMON
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Gwen-Haël ROLLAND	Pouvoir à Thierry LOCATELLI
Alain COÏC	Pouvoir à Armelle INIZAN
Yvonne DEMOREST	Pouvoir à Sabine DANIEL-QUINQUIS
Sylvie BOURBIGOT	Pouvoir à Michel PEROCHE

ABSENT EXCUSÉ :

Sylvie AUDRAIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Véronique FRENOY-COATANTIEC** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : Tarifs prestations anniversaires, séjours, pass, Perros Atout Loisirs à partir du 1^{er} juillet 2017 – Service Enfance, Jeunesse et Sports

2017-103-7.10

TARIFS PRESTATIONS ANNIVERSAIRES, SÉJOURS, PASS, PERROS ATOUT LOISIRS À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2017 - SERVICE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

Isabelle LE GUEN rappelle au Conseil Municipal que lors des conseils municipaux en date du 1^{er} juillet 2016 et du 15 décembre 2016, les tarifs des prestations suivantes avaient été adoptés : les anniversaires, séjours, Pass et les activités de Perros Atout Loisirs du service Enfance jeunesse.

L'augmentation des tarifs proposée est de l'ordre de 2%, sauf pour les activités de Perros Atout Loisirs dont l'augmentation compense la baisse des aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour le CAP, Centre d'Activités Pédagogiques, il est proposé des tarifs exclusifs « repas », prestation non existante à ce jour, sans au moins une demi-journée d'animation. Cependant, le mercredi, quelques enfants prennent les navettes pour le CAP sans être inscrits, et les parents viennent les chercher en début d'après midi. Ces tarifs proposés sont identiques à ceux des Affaires Scolaires.

Enfin, un projet porté par les jeunes en vu d'un séjour de vacances dédié aux sports de glisse urbaine est en cours de finalisation. Il est donc proposé des tarifs de séjour spécifiques.

Isabelle LE GUEN invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition des tarifs 2017/2018 ci-joints :

Isabelle LE GUEN propose au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** les tarifs 2017/2018 joints en annexe,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré
Le 1^{er} juin 2017
Pour extrait conforme
LE MAIRE



Pour le Maire,
L'Ajouté délégué

Bernard ERNOT